

Première
[Signature]



Le vingt-quatrième jour de Vendémiaire an sixième, à Neuf heures du Matin

ACTE DE MARIAGE de Alexandre Antoine Castel

de André Aug ans, né à Sotter Lepoort département du var
le vingt Aug du mois de janvier mil sept cent soixante dix
profession de Cultivateur domicilié à la garde de Salles les Toucas département
du var fils Majore de la garde de feu François Du loz vivant
profession d'agriculteur domicilié au dit Toucas département
du var et de Christine Vidal d'une part;

N^o 1000
Castel

Et de Etherise Bernard âgée de vingt trois ans
ans, née à la garde département du var le quatre
du mois de octobre mil sept cent quatre vingt six domiciliée
à la garde département du var fille Majore de la garde
de Micel Jacquin profession d'agriculteur
domicilié à la garde département du var et de
Majore Vidal d'autre part.

Les actes préliminaires sont les publications du dit mariage faites faites devant
les justices primitives des communes de la garde et de Sotter les Toucas
savoir à sç.

- La représentation des Actes de naissance des susdits Epoux portant qui sont
les aux lieux et aux époques designés ci-dessus.
- La présence du père de Etherise Bernard future épouse subsistant au dit mariage
nommé son subsistant au dit mariage
- Et finalement le tout d'iceux actes de naissance actes de mariage
et le tout en forme; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public; ainsi que
du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le mariage, concernant les Droits
et Devoirs respectifs des Epoux.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Etherise Bernard
l'autre Alexandre Castel

En présence de Marc Antoine Esauve domicilié à la garde
département du var profession d'agriculteur âgé
de treize ans
N^o 1000 De Joseph Audibert domicilié à la garde département
du var profession de Maçon âgé de vingt un ans
De Gayettes Bernard domicilié à la garde département
du var profession de prop âgé de quarant ans
Et de Maur Villoz domicilié à la garde département
du var profession de prop âgé de soixante cinq ans

Après quoi, moi Joseph Portet maire de la garde
faisant fonction d'officier public de l'état civil, au nom de la loi, que lesdites Parties
sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite, et qui a été signé,
avec moi, par les Epoux et Témoins, ainsi

Etherise Bernard portet Alexandre Castel
Marc Antoine Esauve
Maur Villoz Joseph Audibert